[Impressum]

Objekttyp: Group

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Band (Jahr): 8 (1943)

Heft 120

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

FACHORGAN FÜR DIE SCHWEIZ KINEMATOGRAPHIE

REVUE DE LA CINÉMATOGRAPHIE SUISSE

VIII. Jahrgang · 1943 Nr. 120 · Mai/Juni Erscheint monatlich — Abonnementspreise: Jährlich Fr. 10.—, halbjährlich Fr. 5.— Paraît mensuellement — Prix de l'abonnement: 12 mois fr. 10.—, 6 mois fr. 5.— Druck und Verlag: E. Löpfe-Benz, Rorschach — Redaktion: Bahnhofstraße 89, Zürich

La situation actuelle du Cinéma en France

Dans notre dernier numéro du «Film-Suisse» nous avons donné connaissance des mesures graves qui viennent d'être prises en France concernant tous les événements du Cinéma. C'est M. G. Moulan qui publie ses conclusions à ces circonstances dans «Cinéma-Spectacles» comme suivant:

Ces mesures, venant à la suite de la situation déjà crée par la récente augmentation du prix des places, par les départs des jeunes gens pour le service obligatoire du travail, par l'éloignement d'un certain nombre d'opérateurs projectionnistes, par la fermeture du mardi et aussi par divers autres « impondérables », ces mesures, donc, vont profondément modifier la physionomie et la marche de l'exploitation cinématographique et mettre vraisemblablement un point final, encore que provisoire, à l'ère de prospérité que connaissait notre industrie depuis deux ans.

La période des vaches grasses, pour le cinéma, parait révolue et nous allons maintenant avoir à subir un temps d'épreuves et de difficultés dont nous ignorons et la durée et l'amplitude. On sait par ailleurs que d'importantes restrictions vont également être apportées, cette année, dans le domaine de la production, si bien qu'il serait vain de se leurrer et fou de vouloir continuer à voir l'avenir tout en rose. Le monde est, hélas, toujours en guerre. Et les nécessités de la guerre, avec toutes leurs conséquences, passent implacablement avant toutes autres considérations, sentimentales ou économiques.

Il n'y a pas lieu de nous laisser aller à un découragement sans réaction. La part qui nous reste est encore belle et le cinéma, qui jouit heureusement toujours de la grande faveur du public, conserve d'énormes possibilités, que nous devons savoir utiliser au maximum.

La suppression presque totale des matinées va inévitablement se traduire par un fléchissement des recettes, qui ne serait partiellement compensé que si les spectateurs reprenaient l'habitude d'aller au cinéma en soirée avec la même ardeur que par le passé. Or, à Marseille comme en bien d'autres villes, le public a plus ou moins perdu l'habitude d'aller au spectacle en soirée, soit que les rues ne soient plus éclairées, soit que plusieurs périodes de couvre-feu aient rompu le rythme des sorties nocturnes, soit que l'on craigne un retour à pied.

Si donc certaines salles de première catégorie pourront continuer à donner des séances en matinée, tous les autres établissements ne devront désormais compter, en semaine, que sur les seules soirées. Le problème qui se pose donc en premier lieu est de faire reprendre à la clientèle l'habitude d'aller au cinéma le soir. Comment parvenir à ce résultat?... On pensera sans doute que, faute de pouvoir aller au spectacle dans la journée, le public se résoudra automatiquement à y venir le soir. Pas forcément, et surtout pas en totalité. Il est à craindre que beaucoup ne perdent tout simplement l'habitude d'aller au cinéma et cette défection doit être évitée dans la plus large mesure possible.

Puisque les établissements cinématographiques ne doivent guère compter que sur la soirée, il est nécessaire d'obtenir des pouvoirs publics que le maximum de facilités soient accordées aux spectateurs. Sécurité des rues, obscures ou à demi éclairées, assurance d'un moyen de transport pour rentrer après le spectacle, certitude aussi de finir la nuit chez soi si l'on a la précaution d'être en règle au point de vue identité et travail.

Ceci obtenu (et ce ne doit pas être impossible) le faire savoir au public et, par quelques articles dans la presse quotidienne, battre le rappel des spectateurs pour les inciter à reprendre le soir le chemin des cinémas.

Il serait bon aussi, maintenant que la double heure d'été est rétablie et que les journées vont recommencer à se prolonger fort tard, que l'on puisse comme l'an dernier reporter l'heure de fermeture des salles, de façon que les séances n'aient pas à commencer alors que le soleil brille encore très haut et que le repas du soir n'est pas encore servi.

Ces « contre-mesures » et toutes autres que l'on pourrait juger utiles peuvent, je crois, compenser par-